



EURO-MÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE ■ 1 Place du Parlement de Metz ■ CS 30353 ■ 57011 METZ CEDEX 1
T. 03 87 20 10 00 ■ F. 03 57 88 32 68 ■ eurometropolemetz.eu

DÉCISION 449/2026

PORTANT ACCEPTATION D'UNE ACQUISITION D'ŒUVRE

Nous soussigné, Philippe Brunella, Conseiller délégué de l'Euro-Métropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 16 avril 2026, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 17 juin 2026, par lequel Monsieur Philippe Brunella, conseiller délégué de l'Euro-Métropole de Metz, a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour « signer tout acte d'acquisition et de cession de droit d'auteurs ainsi que tout acte d'achat ou de cession de spectacles, à titre gratuit et à titre onéreux, dans la limite des crédits inscrits au budget »,

VU le souhait du musée de La Cour d'Or de faire l'acquisition d'un bloc antique à Cernunnos et Hercule, réalisé entre les II^e et III^e siècles apr. J.-C.,

Considérant que ce bloc antique a été mis au jour à Metz lors des travaux de l'îlot Saint-Jacques à Metz en 1974,

Considérant qu'il est l'un des rares témoignages du dieu Cernunnos en Lorraine,

Considérant que cette acquisition permettrait d'enrichir les collections du musée de La Cour d'Or et compléter l'important fond de l'îlot Saint-Jacques déjà conservé au musée,

Considérant que la commission scientifique régionale d'acquisitions a émis un avis favorable et unanime à cette acquisition le 25 juin 2026,

DÉCIDONS :

D'acquérir et de faire entrer dans les collections du musée de La Cour d'Or un bloc antique à Cernunnos et Hercule réalisé entre les II^e et III^e siècles apr. J.-C.

Fait à Metz, le 21 JUIL. 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260721-Decis449-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour le Président

Le Conseiller délégué au Musée de la Cour d'Or et à l'archéologie

Philippe BRUNELLA

Adjoint au Maire de Metz à la Culture, au Patrimoine, aux Cultes et à la laïcité